

Le corps d'une " prophétesse " ?

Didier Fass, Francis Janot

► **To cite this version:**

Didier Fass, Francis Janot. Le corps d'une " prophétesse " ?. FLORENCE CALAMENT - RICARDO EICHMANN - CHRISTOPHE VENDRIES. Le luth dans l'Égypte byzantine. La tombe de la " Prophétesse d'Antinoé " au Musée de Grenoble, Verlag Marie Leidorf GmbH * Rahden/Westf., pp.190, 2012, DEUTSCHES ARCHÄOLOGISCHES INSTITUT ORIENT-ABTEILUNG Orient-Archäologie Band 26, ISBN 978-3-86757-656-3. <hal-00744977>

HAL Id: hal-00744977

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00744977>

Submitted on 24 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le corps d'une « prophétesse » ?

Francis JANOT * et Didier FASS **

*Nancy-Université, expert près la Cour d'Appel de Nancy

** ICN – LORIA INRIA NGE

Dans une des salles du muséum de Grenoble, le corps dit de la « prophétesse » (**fig. 1**) a été protégé puis magnifiquement emballé dans un cercueil en bois réalisé spécialement par les équipes techniques et de restauration du musée (1) (**fig. 2**).



Le 18 mars 2008, après un transport en camion, son étude tomodensitométrique a été réalisée dans la Clinique universitaire de radiologie de l'Hôpital A. Michallon (2) (**fig. 3**). Une seule acquisition volumétrique du corps entier a été nécessaire grâce à une unité de travail Siemens sensation 16. Dans un second temps, les données acquises et transférées au format DICOM ont fait l'objet de traitements spécifiques avec le logiciel de visualisation et de traitement d'images OsiriX 3.3.2. Puis l'analyse

des balayages axiaux a été réalisée en utilisant ce logiciel d'imagerie. Enfin, les reconstructions multiplanaires et tridimensionnelles ont été calculées en tenant compte des besoins spécifiques de l'étude archéologique.



L'examen macroscopique préalable de la momie habillée visualise les conditions de sa conservation ainsi que l'état et la couleur des ossements accessibles.

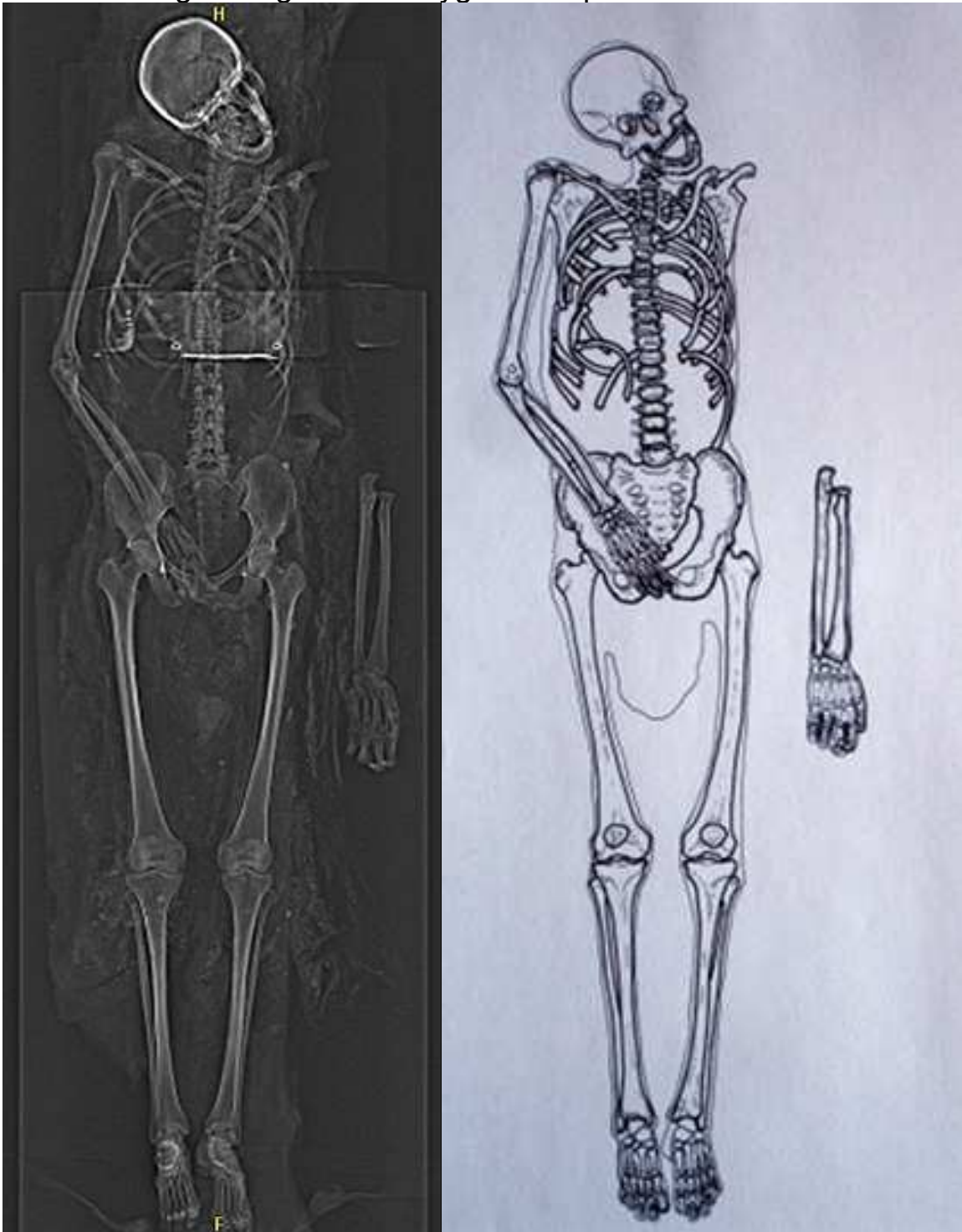
Le scout-view du corps entier, image acquise préalablement à l'acquisition des coupes, autorise la vision directe et immédiate des connexions anatomiques cachées par la robe. Il montre que la momie n'a pas reçu les différentes opérations d'embaumement pratiquées à l'époque pharaonique. Manifestement, à l'époque de sa mort, la momification n'était plus la condition indispensable pour accéder à une forme d'immortalité (3). Seules les conditions d'hygrométrie et de température de la tombe ont réalisé la saponification des graisses du corps et permis ainsi une momification naturelle.

Le squelette examiné est celui d'une femme d'aspect gracile, âgée d'une quarantaine d'années au moment du décès (4). Étendue en décubitus dorsal, les bras allongés le long du corps, ses deux mains étaient originellement réunies au niveau du pubis (**fig. 4 et 5**). Malheureusement, les vestiges osseux ne portent aucune trace pathologique, permettant le diagnostic de la cause de sa mort.

Sa stature est estimée à 1,54 m de longueur (taille du squelette mesuré sur le scout-view : 153 cm, sommet du crâne – calcanéum : 16 cm).

Les trois ongles encore présents - pouce de la main droite, le médius de la main gauche et le gros orteil du pied gauche - sont finement coupés

avec un bord soigné : signe d'une hygiène corporelle attentive.



Les connexions anatomiques

Dans sa partie déclive, l'intérieur du crâne possède du matériel cérébral déshydraté en place. La lame de l'ethmoïde et les fragiles cornets sont intacts.

La momie est retrouvée la bouche largement ouverte (**fig. 6**). Les condyles mandibulaires sont en place dans les cavités glénoïdes de l'os temporal. Aucune anomalie de forme ni de volume n'est observée au niveau des condyles et des cavités glénoïdes.

A la fonte des muscles masticateurs, aucun linge n'a été interposé sous la mandibule pour empêcher son mouvement naturel de bascule vers le bas. De même, l'intérieur de la cavité buccale n'est pas obstruée par des linges, comme cela se pratique habituellement au moment de sa purification.



Du côté droit de la mandibule, la face externe de la branche montante est profondément modelée par les trois faisceaux musculaires du masséter. Le muscle, qui s'étend en haut sur l'arcade zygomatique, se termine au niveau de l'angle goniale par des lames tendineuses insérées sur les crêtes rugueuses qui apparaissent très fortement marquées (5). Les images osseuses montrent une exostose latérale droite.

L'examen odontologique révèle, du côté gauche, l'inclusion de la canine inférieure (33) ainsi que la perte ante-mortem de la deuxième prémolaire (35) et de la première molaire (36). A ce niveau, l'os mandibulaire est parfaitement cicatrisé (**fig. 7**).



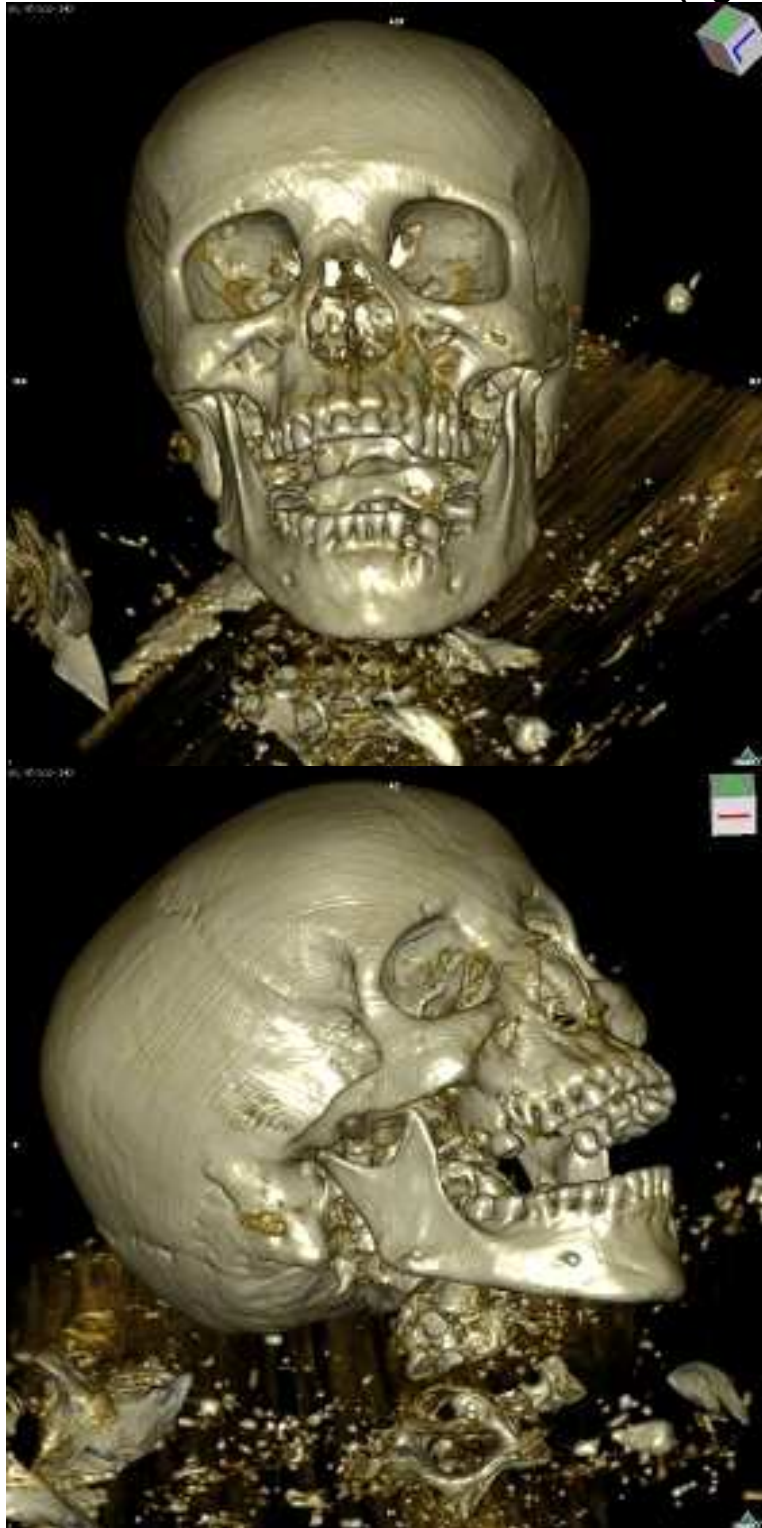
Du côté droit, les vues 3D montrent que la première molaire supérieure (16) ne subsiste plus qu'à l'état de racines dans le maxillaire supérieur. Au niveau de leurs apex se trouvent des kystes radiculaires qui signent la chronicité de l'infection. Quant à la troisième molaire (18), son alvéole est vide. Pourtant, la dent gît intacte à la gauche de la cinquième vertèbre cervicale sur la planche de sarcophage. Son expulsion post-mortem provient des séries de manipulations intempestives réalisées sur la tête.

La position actuelle de la tête, qui n'est plus dans l'axe de la colonne vertébrale, est factice. Elle a subi un mouvement de rotation de 45° vers la droite associé à la fracture de la troisième vertèbre cervicale.

La vue 3D montre que la charnière cervico-occipitale s'est bien maintenue. De même, les trois premières vertèbres forment encore un bloc complètement connecté. La quatrième vertèbre totalement détachée est flottante au niveau de la fracture du rachis cervical.

L'organisation de la colonne vertébrale reprend à partir de la cinquième vertèbre. De plus, il existe une dislocation des arcs vertébraux antérieurs des quatre dernières vertèbres cervicales. Enfin, la septième vertèbre dorsale présente une dislocation de son corps en quatre fragments de taille inégale.

Les dégâts causés à la momie sont assurément les conséquences des multiples manipulations du corps lors des déplacements, de son tombeau à son dépôt dans les collections du muséum de Grenoble (**fig. 8a et b**).



L'articulation de la clavicule gauche avec l'axe médian est fragile, aussi celle-ci ne s'est pas conservée.

Le sternum a perdu ses attaches sous l'action de la gravité et de la fonte des ligaments. Ses deux parties, le manubrium et le corps, se sont séparés.

Le grill costal abaissé a tenu plusieurs de ses connexions anatomiques dans le tiers thoracique supérieur. Le reste apparaît désorganisé au gré des différentes manipulations de la momie.

Les os du membre supérieur droit sont maintenus en position. La tête humérale demeure dans la cavité glénoïde de l'omoplate. A son extrémité distale, le bras est en parfaite connexion avec les os de l'avant-bras. La main se prolonge dans l'axe. Elle a été disposée en position pronation, face palmaire touchant le pubis. La griffe formée par la flexion des doigts de la main, comme dans un sommeil profond, est due au fait que les muscles fléchisseurs sont plus courts et que les muscles extenseurs sont plus puissants. Ils se referment sur la fine cordelette qui ceint la taille de la défunte.

Du côté gauche, il est aisé de remarquer la disparition du bras gauche dans des conditions que l'archéologie est incapable de retracer. L'avant-bras et la main se présentent par leur face postérieure. Cette position est la conséquence directe de l'extraction brutale, de dedans en dehors, de l'humérus qui, par l'intermédiaire du coude en connexion, a entraîné cette rotation. Ainsi, la position initiale du bras gauche se restitue facilement : déposé sur le pubis à l'égal du bras droit. Vraisemblablement les deux mains avaient été disposées l'une à côté de l'autre. Raidis en griffe, les doigts de la main enserrèrent toujours un fragment de tissu qui ne contient aucun matériel archéologique.

L'extrémité distale de l'humérus gauche est porteuse d'une perforation oléocrânienne. Cette anomalie anatomique semble liée à la capacité de flexion-extension du coude ; la fréquence de cette anomalie étant plus élevée chez les femmes (6).

Les os du bassin intègres sont en position anatomique.

Les articulations coxo-fémorales et sacro-coxygienne sont en place.

Les os des membres inférieurs sont maintenus en connexion. Les jambes sont réunies dans le prolongement du corps, les pieds joints.

Les articulations tibio-tarsiennes sont maintenues. Les connexions entre les métatarses et les phalanges sont intactes.

Le renversement du pied gauche en dehors est dû à l'effet de pesanteur.

Les prélèvements biologiques

Après l'examen tomographique, une série de prélèvements biologiques ont été réalisés sous contrôle radiologique.

Ainsi, au niveau de la région occipitale supérieure, les manques du bonnet ont permis de saisir une mèche de son abondante chevelure. Respectant le protocole médico-légal de prélèvement, la mèche de cheveux a été coupée à ras du scalp, puis ensuite orientée - un fil noué du côté des

racines - avant d'être déposée dans un tube sec (7).

Les ongles encore en place ont été extraits à l'aide d'une simple précelle et placés dans des tubes secs.

Au niveau du périnée, un fragment du tissu replié en contact intime avec la zone pelvienne a été prélevé.

Enfin, il a été prélevé de l'os compact de la diaphyse fémorale gauche afin de permettre la datation au carbone 14 de la défunte.

Les prélèvements ont été ensuite confiés aux laboratoires spécialisés.

Une marque révélatrice portée par l'organe dentaire

Soumis aux altérations pathologiques d'origine diverse, les vestiges osseux et dentaires peuvent être également porteurs, dans leur intimité, de marques révélatrices occasionnées par l'exercice d'une profession (8). Il en est ainsi pour cette femme qui présente une anomalie d'abrasion des bords libres du groupe incisif supérieur (11, 12, 21, 22), indépendante de toute mastication (**fig. 9**). En revanche, cette abrasion supplémentaire ne se retrouve pas sur le bord libre des incisives inférieures.



Les surfaces coronaires portent une rainure, de direction mésio-distale, comme perte de substance. Sans aucun retentissement pathologique, l'examen montre une continuité plus ou moins importante de cette anomalie qui débute de l'incisive latérale supérieure gauche (22) pour se terminer au point de contact distal de l'incisive latérale supérieure droite (12).

En vue palatine, l'usure des surfaces de contact, d'aspect polymorphe, est très marquée selon la dent. La dentine mise largement à nu dessine un schéma de mastication consécutif à des frottements répétitifs sur une substance dure introduite transversalement dans la bouche.

De fait, la couronne de l'incisive supérieure gauche (22) est la plus usée. Littéralement creusée par l'objet inséré, celui-ci n'épargne qu'un modeste pan d'émail vestibulaire et palatin.

Nous pouvons aussi décrire une zone de stries parallèles, de direction horizontale, les unes au dessus des autres. Elles sont la conséquence directe des frottements sur la face vestibulaire de la canine gauche (23).

L'ensemble des observations restitue un mouvement d'interposition d'un objet entre les dents qui débute du côté gauche de la denture (à partir de la 22). La face vestibulaire de la canine (23) fait alors fonction de guide. Ainsi, il est possible d'affirmer que cette femme était à prédominance gauchère.

Effectué des milliers de fois, le mouvement fonctionnel est donc sans aucun doute en relation directe avec la profession exercée par la défunte.

Ces observations faites, il s'agit maintenant d'identifier avec précision l'objet qui a laissé une telle abrasion. Plusieurs hypothèses sont envisageables.

Une activité musicale ?

On sait que la défunte utilise un luth qui l'a accompagnée dans sa tombe. Musicienne, elle aurait pu utiliser également un instrument à vent de l'Antiquité tardive muni d'une anche simple ou double.

De nos jours, seule l'abrasion des couronnes dentaires des incisives centrales maxillaires est constatée chez les joueurs d'instruments à vents comme les clarinettes et les saxophonistes. Dans le plan sagittal, l'abrasion donne une facette d'usure orientée en arrière et en bas (9).

Nous pouvons donc en conclure que la marque relevée sur les dents de la défunte n'a rien à voir avec une activité de musicienne.

Un travail de vannerie et de cordes ?

Les fouilles archéologiques mettent au jour des vestiges dentaires qui livrent des détails précis sur la vie quotidienne. Sur le site d'Abu Hureyra (Nord de la Syrie actuelle), la présence de profondes rainures a été décrite sur les faces occlusales des dents antérieures. A l'époque néolithique, elles seraient dues aux marques laissées par les cannes utilisées dans la fabrication des paniers. Ainsi, les dents dirigent les cannes de travail qui sont introduites et tenues en bouche transversalement pendant que les mains maintiennent les premières tiges du panier.

Un autre groupe de mâchoires est décrit comme porteur d'une usure inégale. Usées jusqu'à la racine, les facettes d'abrasion sont externes pour les dents antérieures inférieures et internes pour les dents antérieures supérieures. Ce type de marques révèle une activité de fabrication de cordes à partir de tiges de plantes (10).

De nos jours, dans le désert du Ténéré (Niger), les nervures de palmiers-doum sont utilisées pour la confection des cordes et des vanneries. Il en est de même en Haute-Egypte pour certains hommes du village de Mari

Girgis qui se sont spécialisés dans l'artisanat de la vannerie. L'homme place alors transversalement dans sa bouche, entre ses dents, une foliole qu'il est sur le point d'intégrer dans la tresse (11).

Ces marques d'usage professionnel qui creusent en profondeur les faces occlusales des dents ont des contours nets. Il n'existe pas de large surface d'abrasion. De direction mésio-distale, elles n'incisent, plus ou moins profondément, que deux dents contiguës, surtout les incisives latérales et les canines.

Les marques dentaires laissées par le travail de vannerie et de corde sont ainsi différentes de celles observées ici et ne sont donc pas liées à ce type d'activités.

Un travail de tissage ?

Dans l'oasis de Kharga, la nécropole de Douch livre un ensemble de momies porteuses d'une usure dentaire très prononcée qui, selon les fouilleurs, « forme une gouttière mésiodistale sur les dents labiales impliquant un usage particulier différent de la simple mastication ». Cette atteinte des dents supérieures incisives et canines serait provoquée « par une activité artisanale, peut-être le tissage » à l'époque romaine (12).

Dans ce cas, nous n'observons pas d'usure en gouttière. L'abrasion et la marque révélée ne résultent donc pas d'une activité de tissage.

Une activité de travail du cuir ?

Retrouvée sur une momie de la pyramide de Pépy Ier à Saqqara, la marque révélatrice laissée sur les dents antérieures maxillaires ainsi que les pertes de substance aux points de contact signent un rapport constant avec le bord incisif des incisives inférieures. Le mouvement reconstitué est destiné à mâcher, donc à assouplir des lanières de cuir qui, à un moment précis du geste de cordonnier, sont alors introduites dans les espaces interdentaires du groupe incisif supérieur.

Les usures identifiées sont bien différentes de celles relevées sur la momie de Grenoble (13).

Une habitude nocturne pathologique ?

Survenant au cours de la nuit, l'existence de mouvements mandibulaires inconscients dents serrées, aussi appelé bruxomanie, entraînent un trouble occlusal. Selon le mouvement effectué, les abrasions aux limites nettes, de direction mésio-distale, sont plus ou moins profondes dans les cingulum incisifs supérieurs. En revanche, elles laissent toujours des facettes d'abrasion, de direction inverse, sur les incisives inférieures ce qui n'est pas le cas de la défunte (14).

Une abrasion pathologique ?

Chez une patiente anorexique boulimique, le phénomène érosif pourrait provoquer ainsi une perte des trois-quarts de la couronne des incisives

supérieures. Ici, l'abrasion des autres dents supérieures est également très importante avec une surface lisse et rayée (15).

L'abrasion n'est donc pas liée à un désordre comportemental.

L'interposition d'une racine ?

En Afrique noire, les ethnies kôngo/vili et kôngo/yombé, établies dans le sud-ouest de l'actuelle république démocratique du Congo, possèdent des statuettes en bois de chefs (ou devins). Sculptés debout ou assis, ils mâchent avec application la racine d'une plante (**fig. 10**). Tenue indifféremment, dans leur main gauche ou droite, son axe d'insertion entre les dents est celui décrit sur le groupe incisif de la défunte de Grenoble.



De même, certains sceptres en ivoire possèdent à leurs extrémités la représentation d'un chef qui mâche la même racine, tenue fermement dans sa main.

Thème magique important, les artistes africains ont sculpté de nombreuses variantes de la tenue en bouche de la racine. Ainsi, sur certaines statuettes, les lèvres ouvertes découvrent le seul bloc incisif supérieur alors que d'autres ne représentent que le bloc des incisives inférieures. Mais, à chaque fois, la racine est toujours fermement insérée entre les deux groupes dentaires antérieurs par le mouvement de pince mandibulaire.

Il semble hautement probable que nous puissions mettre en parallèle la marque révélatrice identifiée sur l'organe dentaire de la défunte du musée de Grenoble avec le mode d'insertion transversal d'une racine. De nombreux signes convergent vers cette conclusion.

D'évidence, les rainures et les usures polymorphes identifiées sur le groupe incisif supérieur sont provoquées par un mouvement fonctionnel mandibulaire d'avant en arrière qui fait pendant au mouvement manuel oscillatoire de la main gauche qui travaille également à un mouvement de tirage de dedans en dehors pour obtenir une dilacération des fibres de la racine. La face vestibulaire de la 23 fait alors office de calage, tandis que la couronne de la 22 sert de guide de positionnement.

De plus, l'usure maximale du groupe incisif droit (11,12) est consécutive à l'activité musculaire massétérine due aux multiples forces exercées lors de la dilacération des fibres. Cette activité des faisceaux musculaires a modelé la face externe de la branche montante droite de la mandibule et entraîné une contrainte maximale sur la zone osseuse de l'insertion inférieure du muscle au niveau de l'angle mandibulaire. L'exostose observée sur l'angle gogniaque droit en est la conséquence. Elle est la réponse osseuse à cette contrainte répétée tout au long de l'activité professionnelle de la défunte de Grenoble.

Naturellement, l'ensemble du mouvement réalisé induit une salivation abondante.

Une racine aux vertus de clairvoyance ?

La racine sculptée chez les ethnies du Congo appartient à la plante appelée *munkwisa* (16). Les africains utilisent les propriétés hallucinogènes qui sont censées exacerber les pouvoirs de vision et de clairvoyance de leur propriétaire. Ainsi, l'initié, devenu visionnaire, est à même de communiquer avec l'esprit des ancêtres (17).

De même sur les sceptres, le pouvoir politique du chef s'exerce pleinement grâce aux mouvements de dilacération des fibres de la racine. En effet, ce dernier peut asperger les courtisans réunis de ce jus sacré, mêlé de salive, leurs assurant ainsi une aura protectrice autour d'eux (18).

Cet arbuste, identifié comme *Tabernanthe iboga*, possède, dans son écorce jaunâtre, un alcaloïde : l'ibogaïne dont les propriétés toxicologiques sont bien connues. Ce stimulant du système nerveux central, à faible dose, peut entraîner des hallucinations, des tremblements et, à forte dose, des convulsions (19).

L'exercice du métier de « prophétesse »

Inscrit sur la caisse stuquée, son titre attribue à la défunte le métier de « Prophétesse (...) des images de l'Osiris-Antinoos » (20) dont le culte est bien attesté dans les papyrus du III^e siècle (21). Outre les nombreuses réserves émises par les chercheurs quant au manque de rigueur scientifique de A. Gayet (22), la datation au Carbone 14, réalisée à partir d'os prélevé,

assure définitivement à notre défunte une vie “ plus tardive “ au VIe-VIIe siècle après J.-C., donc à l'époque copte (23).

Pourtant, les indices anatomiques mis en lumière invitent à entrer plus avant dans le bien maigre dossier concernant les membres du personnel religieux occupés plus spécialement aux questions oraculaires, orales et écrites, à partir du Nouvel Empire. En effet, les procédés de consultation oraculaires sont bien connus lors des processions de la barque d'Amon (24). En outre, les questions individuelles posées au dieu sont bien attestées à Deir el-Médineh dès la XIXe-XXe dynastie (25). Aux questions uniques des plaignants (26), les réponses d'Aménophis Ier sont soit orales soit écrites (27).

Quant à la technique des “ billets couplés “, elle est utilisée dès le début du Ier millénaire avant J.-C. (28). Les fouilles retrouvent de nombreux papyrus, écrits en hiéroglyphes (29), en démotique, en grec et même en copte qui attestent une vogue croissante de cette pratique durant les trois premiers siècles (30) et une longévité jusqu'au VIIe - VIIIe siècle après J.-C. (31). Bien évidemment, ces techniques se sont naturellement modifiées au cours des siècles. Ainsi, au Ve siècle, la pratique consiste désormais dans le tirage au sort d'un chapitre des écritures saintes puis dans son interprétation selon la question posée (32).

La nécropole Nord d'Antinoé, de laquelle a été extraite la « prophétesse » (33), a livré tout un ensemble de billets oraculaires rédigés en langue copte mélangés à deux textes grecs datés du VIe siècle (34). Ces fouilles ont également mis au jour des ex-voto qui représentent différentes parties du corps humain. Les demandes s'adressent ainsi au “ Dieu de Saint Kollouthos “, médecin-martyr protecteur de la ville. Elles attestent l'existence d'un lieu qui conserve son corps. Devenu dès lors centre de culte, il est pourvu d'un monastère et d'un oratoire (35).

Enfin au XIe siècle, le principe de cette double demande perdure, à Constantinople, quand le Basileus Alexis Ier dépose sur l'autel deux versions d'un même texte pour connaître la décision de Dieu (36).

A la Basse Époque, une activité oraculaire semble attestée à Coptos par l'installation d'une chapelle de consultation aménagée dans l'angle du temple d'Isis et Geb (37). Il en est de même pour la chapelle adossée du temple de Chenhour (38) et de Dendour. Les fouilles archéologiques mettent au jour des « anomalies » architecturales qui sont de véritables conduits acoustiques installés à la seule fin d'énoncer la parole divine (39).

Dans le temple de Douch, les “ billets couplés “ semblent déposés par un trou creusé directement dans le mur du fond du naos, espace interdit au profane. Ils y demeurent la nuit et le lendemain, la version décidée par le dieu est remise au fidèle (40). Le tirage au sort serait alors la technique utilisée par les membres du clergé (41).

Enfin, la pratique de la statue “ parlante “ est démontrée, au IIe-IIIe siècle après J.-C., par le buste à l'effigie du dieu Rê-Harmakhis. Une cavité

invisible a été pratiquée au niveau de la nuque de la statue. Ainsi, le prêtre pouvait parfaitement donner l'impression du dieu qui parle (42). Il est malheureusement impossible d'avoir des preuves écrites de l'existence de ces procédés d'action orale.

Manifestement, toutes les étapes des procédés oraculaires sont entièrement entre les mains des membres du clergé (prêtres ou prêtresses). En effet, seul(e) un(e) officiant(e) est habilité(e) à transmettre la question du fidèle au dieu interrogé puis à interpréter sa réponse.

Dans tous ces procédés écrits, la demande au dieu consulté doit donc être lue par un(e) « faux(sse) » prophète(sse) si l'on veut pouvoir y répondre (43). Outre que les questions sont rédigées de leurs mains (44), les prêtres s'appliquent à défaire le fil ou le sceau qui enserre le billet étroitement plié. Après y avoir inscrit la réponse, ils devaient le refermer à l'identique.

Il semble acquis que ce sont plusieurs groupes de prêtres (45) qui interviennent tel Nesmin, prêtre d'Abydos, vers la fin de l'époque pharaonique, qui porte le titre évocateur « d'Appelé qui écoute (cela) » (46). De même à Karnak, à l'époque ramesside, il y avait un clergé d'« Amon dont l'oreille écoute » (47). D'évidence, le prêtre devient la main ou la voix du dieu interrogé.

Actuellement, aucun document ne permet de savoir quelle règle théologique ou politique (48) peut régir la décision de l'officiant au moment du choix du billet ou lors de l'énoncé de l'oracle, la voix déformée. Bien évidemment, les différentes techniques restent le secret des prêtres qui agissent dans l'ombre du naos, résolument cachés à la vue des profanes.

Cl. Traunecker attribue cependant une parfaite sincérité aux prêtres en les décrivant « comme enivrés par la présence du dieu » (49), « habité par le dieu », médium innocent diffusant l'oracle dans un état second, ou bien encore « un sage habité par la science divine » (50).

De fait, dans l'Égypte ancienne, il ne semble pas exister une personne spécialisée dans l'interprétation des signes divins comme la Pythie de Delphes qui exerce ses oracles jusqu'au IIIe siècle après J.-C.. Cette prophétesse, « celle qui parle à la place (du dieu Apollon) », est une femme, âgée d'au moins 50 ans. Purifiée, elle boit l'eau de la Fontaine de Castalie et mâche des feuilles de laurier (51). Ses oracles sont mis en forme par un prophète qui interprète puis transmet la réponse définitive au consultant (52).

Il apparaît bien peu probable que l'association : eau + feuilles de laurier soit à même d'amener la Pythie dans un état d'excitation, apte à l'exercice de la clairvoyance.

Dès lors, dans l'Égypte ancienne comme en Grèce, le recours à l'oracle obéit à des croyances impalpables, qui permettent d'entrer en contact avec les forces du monde surnaturel, que notre civilisation moderne ne peut plus comprendre. C'est pourquoi seuls les enjeux de pouvoir et de cupidité, dans un oracle totalement manipulé (53), trouvent une explication plausible à nos

yeux.

Pourtant, le monde africain ne semble posséder aucune explication rationnelle sur les mécanismes des oracles tout simplement parce que, pour eux, ces derniers sont « la seule voie susceptible de révéler le jeu des forces mystérieuses qui déterminent l'avenir de l'individu » (54), angoisse propre à chacun d'entre nous à toutes les époques.

On comprend ainsi toute la difficulté d'obtenir quelques renseignements utiles à ce dossier. D'autant que ce sont des indices médico-légaux qui invitent à attribuer au corps de la défunte de Grenoble son appartenance au clergé féminin, à l'époque copte. Outre l'activité rituelle, son sacerdoce aurait pu comporter un aspect oraculaire supplémentaire. Aucun texte, ni matériel archéologique associé, ne peuvent appuyer notre proposition.

Les analyses toxicologiques sur les cheveux de la momie sont encore en cours. Elles apporteront peut-être un nouvel indice scientifique sur la consommation ou non d'un produit « stimulant ». Afin de confirmer notre hypothèse, il serait également intéressant d'identifier la variété de la plante à la racine incriminée.

Toutefois compte tenu des indices médico-légaux, des images médicales et de l'analyse archéologique, nous pouvons inférer que la momie de Grenoble décrite ici était probablement une prêtresse dont la marque dentaire révèle l'usage quotidien d'une racine aux propriétés psychoactives propres aux activités de clairvoyances.

Notes

(1) Nous exprimons toutes notre reconnaissance à Armand Fayard, directeur du muséum d'histoire naturelle, Guy Tosatto, directeur du musée de Grenoble, Hélène Vincent, conservateur en chef au musée de Grenoble et Fabienne Cottin, assistante de conservation au musée de Grenoble, pour la confiance qu'elles ont témoignée en autorisant le déplacement et l'étude de la « prophétesse » au CHU de Grenoble.

Nous remercions également chaleureusement l'équipe technique et de restauration du musée de Grenoble.

(2) Nos plus vifs remerciements vont au Professeur Gilbert Ferretti et à son équipe pour leur précieuse et indispensable collaboration à cette première étude pluridisciplinaire.

(3) Janot 2008.

(4) Beauthier 2008 438-477 ; Ferembach, Schwidetzky, Stloukal 1979 21-45 ; Ubelaker 1978 ; Olivier 1960.

(5) Rouvière 1974 98-99 fig. 81 ; 145-148.

(6) Olivier 1960 206-207 ; Mafart 1980 126.

(7) Kintz 1998 22.

(8) Niceforo 1907 249 ; nous remercions vivement les docteurs Gilles Bourret, Jean-François Thiébaut et Hervé Vitte, du département de Prothèse de la Faculté d'Odontologie de Nancy 1, pour leurs suggestions et conseils si

avisés.

(9) Bombardier 1982, 61-65 ; Porter 1968a, 29-32 ; Porter 1968b 39-45.

(10) Molleson 1994 60 fig. 3.

(11) Henein 1988, 42.

(12) Découverte dans la tombe 74, Il faut regretter l'absence de photographie de cette marque rarement décrite, Dunand, Heim, Henein, Lichtenberg, 2005 26 ; *ibid.* 127 ; la production de filet de pêche peut également être écartée, Larsen 1985 393-402.

(13) Janot 2000 347-369 ; Janot 2003 35-42.

(14) Piette, Golberg 2001 259.

(15) Benmehdi 2008 578-580.

(16) Thompson 2002 68-69 ; New-York 2000 100-101 n° 154 ; Paris 2002 70 n° 124 ; Chez les vili, le chef est souvent monté sur un cheval, Felix, Meur, Batulukisi 1995 95-96 ; 105-107 ; 125.

(17) Nous remercions vivement l'anthropologue de terrain Alberto Salza, membre du comité scientifique del Centro Studi Africani del Piemonte, pour ces nombreuses explications.

(18) Thompson 2002 97-100 ; Neyts 1981 90 fig.U.11 ; Amsterdam 2002 68 n° 237 ; Leiris, Delange 1967 155 fig. 169 ; sur les sceptres de pouvoir, Leluhard 1998.

(19) Viala, Botta 2005 833 ; les Azande du Sud-Soudan pratiquent l'oracle du poison-*bengue* qui est administré aux poulets, S. Reboreda-Morillo 2006 226.

(20) Hémét-nétjer, littéralement « servante divine », Wb III, 90 ; Gayet 1907 16 et 24 ; Tresson 1933 83 ; Vendries 2002 179 ; au Nouvel Empire, le titre représentait-il une fonction véritable ?, Naguib 1990 239.

(21) Dunand, Zivie-Coche 1991 245 ; sur le dossier « d'Antinoos » voir en dernier lieu, Grenier 2008.

(22) Vendries 2002 180 ; Calament 2005 268.

(23) Lyon-4817.

(24) Legrain 1917 10.

(25) Cerny 1935 56 ; Cerny 1942 22 ; Cerny 1972 49 ; Anagnostou-Canas 1998 2-3 ; selon les époques, il existe une multitude de dieux aux pouvoirs oraculaires, Chosson 2003 84-85.

(26) Nous exprimons toute notre gratitude à Bernadette Menu pour sa relecture précise et ses suggestions minutieuses ; suivant B. Menu qui a démontré que « l'adresse à Amenhotep Ier était une variante de l'introduction de la plainte », le terme de « plaignant » est plus approprié que celui de « fidèle », Menu 2005 101-104.

(27) Valbelle, Husson 1998 1057-1061.

(28) Valbelle, Husson 1998 1063 ; les fouilles archéologiques ont livré plusieurs paires de questions encore unies, Gallazzi 2000-2001 31-44.

(29) Ryholt 1997 42-44 ; Traunecker 1997 42-44.

(30) Lewis 1988 100-101.

(31) Valbelle, Husson 1998 1063-1065 ; Anagnostou-Canas 1998 5.

(32) Papaconstantinou 1994 281.

- (33) Lors de la douzième campagne de fouilles en 1907, Calament 2005 142.
- (34) Papini 1985 245 ; Papaconstantinou 1994 282-283.
- (35) Papini 1985 251 32 ; 252 ; 254 33 avec des attestations d'écrivains arabes des XIe et XIIIe siècles.
- (36) Valbelle, Husson, 1998 1070.
- (37) Traunecker 1992 379-380.
- (38) Quaegebeur 1997 21-23 ; Chosson 2003 147-148.
- (39) Voir le réduit communiquant avec la chapelle à Coptos, Traunecker 1993 380 ; le mur est du sanctuaire Est du temple d'Isis à Philae, Traunecker 1993 380 ; les espaces discrets dans les doubles plafonds des sanctuaires à Siwa, Traunecker 1997 38 ; la canalisation en bronze reliée au socle de bronze creux destiné à supporter une statue de taureau, Brunton 47 293-295.
- (40) Chosson 2003 161-162.
- (41) Chosson 2003 157-164.
- (42) JE 66143, musée du Caire, il existe une deuxième statue dite d'Arsinoé II (Berlin Inv. 7996) qui possède une installation identique, Kakosy 1982 col 600 n° 8.
- (43) Valbelle, Husson 1068.
- (44) Clarysse 1983 186-201 ; à l'époque ramesside, la question oraculaire était écrite par le scribe du parvis, Sauneron 1954 123.
- (45) Naguib 1990 106.
- (46) Meulenaere 1994 26.
- (47) Wagner Quaegebeur 1973 58.
- (48) L'oracle royal divin de l'oasis de Siwa est un oracle parlant, Traunecker 1992 308.
- (49) Traunecker 1993 383-384.
- (50) Traunecker 1993 39-40.
- (51) D'après les textes, le laurier se présente sous deux autres formes lors de la consultation pythique : des fumigations mêlées à de la farine d'orge ; le laurier est secoué par la Pythie au moment de la révélation, Amandry 1950 115 ; 126-134.
- (52) Deux prophètes (Akératos et Nicanchos) sont connus à Delphes. La présence simultanée d'un prophète et d'une prophétesse sont attestés à Argos, Didymes et à l'oracle thrace de Dionysos, Amandry 1950 118-119.
- (53) Allam 1994 3-4.
- (54) Reboresda-Morillo 2006 225.

Légendes des figures

- 1) La momie de la « prophétesse » au moment de l'ouverture de la vitrine (Cl. musée de Grenoble).
- 2) La protection de la momie (Cl. musée de Grenoble).
- 3) La mise en place de la défunte dans le scanner (Cl. musée de Grenoble).
- 4) Le scout view du corps entier (Cl. Service de radiologie, Hôpital A. Michallon).

- 5) Les connexions anatomiques (Dessin Fr. Janot).
- 6) Le détail de la bouche de la défunte (Cl. musée de Grenoble).
- 7) L'examen odontologique (Cl. Didier Fass).
- 8a) Vue de face de la reconstruction 3D du crâne (Cl. Didier Fass).
- 8b) Vue de profil droit du crâne (Cl. Didier Fass).
- 9) Vue de face de la marque révélatrice (Cl. musée de Grenoble).
- 10) Une statuette en bois de l'ethnie kôngo/yombé ; hauteur : 15 cm (collection particulière).

Bibliographie générale

- ALLAM S., « Observations sur les oracles », Hommages à J. Leclant, BdE 106/4, Le Caire, 1994, p. 1-8.
- AMANDRY P., La mantique apollinienne à Delphes, Paris, 1950.
- ANAGNOSTOU-CANAS B., « « Justice » oraculaire dans l'Égypte hellénistique et romaine », Rev. hist. droit 76/1, 1998, p. 1-16.
- BEAUTHIER J.-P., Traité de médecine légale, Bruxelles, 2008.
- BENMEHDI S., « Erosions dentaires : une pathologie en progression », Clinic 29, 2008, p. 577-585.
- BOMBARDIER P., « Les problèmes bucco-dentaires des instrumentistes à vent. Impératifs à respecter lors des traitements », Thèse chir. dent. Nancy, 1982.
- BRUNTON G., « The Oracle of Kôm el-Wist », ASAE 47, 1947, p. 293-295, pl. XXXVI.
- CALAMENT F., La révélation d'Antinoé par Albert Gayet. Histoire, archéologie, muséographie, BEC 18, Le Caire, 2005.
- CERNY J., « Questions adressées aux oracles », BIFAO 35, Le Caire, 1935, p. 41-58.
- CERNY J., « Nouvelle série de questions adressées aux oracles », BIFAO 41, Le Caire, 1942, p. 13-24.
- CERNY J., « Troisième série de questions adressées aux oracles », BIFAO 72, 1972, p. 49-69.
- CHOSSON M., « La consultation des oracles en Égypte du Nouvel Empire à l'époque chrétienne », Maitrise d'histoire, Université de Marne la Vallée, 2003.
- CLARYSSE W., « Egyptian Scribes writing Greek », CdE 68, 1983, p. 186-201.
- DUNAND Fr., HEIM J.-L., HENEIN N., LICHTENBERG R., La nécropole de Douch, BIFAO 45, Le Caire, 2005.
- FELIX M.-L., MEUR C., BATULUKISI N., Arts et Kongos I. Les peuples kongophones et leur sculpture, Bruxelles, 1995.
- FEREMBACH D., SCHWIDETZKY I, STLOUKAL M., « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette », Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris 6/13, Paris, 1979, p. 7-45.
- GALLAZZI C., « Umm el-Breigât (Tebtynis) : campagne de fouilles 1997 »,

ASAE LXXXV, 2000-2001, p. 31-44.

GAYET A., Notice, Paris, 1907.

GRENIER J.-Cl., L'Osiris Antinoos, CENIM I, Montpellier, 2008.

HENEIN N., Mari Girgis, village de Haute-Egypte, BdE 94, Le Caire, 1988.

JANOT Fr., « Une occupante inattendue de la pyramide du roi Pépy Ier », BIFAO 100, Le Caire, 2000, p. 347-369.

JANOT Fr., « Odontologie et archéologie égyptienne : une femme cordonnière retrouvée sur la pyramide du roi Pépy Ier à Saqqara », Bulletin de l'Académie nationale de chirurgie dentaire 46, Paris, 2003, p. 35-42.

JANOT Fr., Momies. Rituels d'immortalité dans l'Égypte ancienne, Paris, 2008.

KAKOSY L., « Orakel », LÄ IV, 1982, cols. 600-606.

KINTZ P., Toxicologie et pharmacologie médico-légale, Amsterdam, 1998.

LARSEN C.S., « Dental Modifications and Tool use in the Western Great Basin », Am. J. Phys. Anthropol. 67, 1985, p. 393-402.

LEGRAIN G. « Le logement et transport des barques sacrées et des statues des dieux dans quelques temples égyptiens », BIFAO 13, 1917, p. 1-76.

LEIRIS M., DELANGE J., Afrique noire. La création plastique, Paris, 1967.

LELUHARD R., Art bakongo. Insignes de pouvoir, le sceptre, Arnouville, 1998.

LEWIS N., La mémoire des sables, Paris 1988.

MAFART B.-Y., L'abbaye Saint-Victor de Marseille. Étude anthropologique de la nécropole des IV^e -VI^e siècles, Paris, 1980.

MENU B., Maât. L'ordre juste du monde, Paris, 2005.

MEULENAERE H. de, « Une famille de prêtres thinites », CdE 29, 1994, 234-235.

MOLLESON T., « Des ossements révélateurs », Pour la Science 204, Paris, 1994, p. 57-60.

NAGUIB S.-A., Le clergé féminin d'Amon thébain, OLA 38, Leuven, 1990.

NEYTS Fr., Arts traditionnels et histoire du Zaïre, Bruxelles, 1981.

NICEFORO A., La police et l'enquête judiciaire scientifique, Paris, 1907.

OLIVIER G., Pratique anthropologique, Paris, 1960.

PAPACONSTANTINO A., « Oracles chrétiens dans l'Égypte byzantine : le témoignage des papyrus », ZPE 104, 1994, p. 281-286.

PAPINI L., « Biglietti oracolari in copto dalla necropoli Nord di Antinoe », Acts of the Second International Congress of Coptic Study, Rome 22-26 September 1980, dans ORLANDI T., WISSE F. (éd.), Rome, 1985, p. 245-255.

PETRIDIS C., Art et pouvoir dans la savane d'Afrique centrale, Bruxelles, 2008.

PIETTE E., GOLDBERG M., La dent normale et pathologique, Paris, 2001.

PORTER M.M., « Problèmes bucco-dentaires chez les joueurs d'instruments à vents », CdF 24, Paris, 1968, p. 29-32.

PORTER M.M., « « Problèmes bucco-dentaires chez les joueurs d'instruments à vents », CdF 26, 1968, p. 39-45.

QUAEGEBEUR J., « L'appel au divin : le bonheur des hommes mis dans la main des dieux », dans HEINTZ J.-G. (éd.), Oracles et prophéties dans l'Antiquité, Actes du Colloque de Strasbourg 15-17 juin 1995, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Paris, 1997, p. 15-34.

REBOREDA-MORILLO S., « La volonté divine : Delphes et son influence sur le destin humain », dans FARTZOFF M., GENY E. et SMADJA E. (éd.), Signes et destins d'élection dans l'Antiquité, Actes du Colloque international de Besançon 16-17 novembre 2000, Presse universitaire de France-Comté, 2006, p. 219-228.

ROUVIERE H., Anatomie humaine, tome 1 Tête et cou, Paris, 1974.

RYHOLT K., « A pair of Oracle Petitions addressed to Horus-of-the-Camp », JEA 19, 1993, p. 189-198.

SAUNERON S., « La justice à la porte des temples (à propos du nom égyptien des propylées) », BIFAO 54, 1954, p. 117-127.

THOMPSON R.F., « La gestuelle Congo », Catalogue de l'exposition : le geste congo, musée Dapper, Paris, 2002.

TRAUNECKER Cl., Coptos. Hommes et dieux sur le parvis de Geb, OLA 43, Leuven, 1992.

TRAUNECKER Cl., « L'appel au divin : la crainte des dieux et les serments de temple », dans HEINTZ J.-G. (éd.), Oracles et prophéties dans l'Antiquité, Actes du Colloque de Strasbourg 15-17 juin 1995, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Paris, 1997, p. 35-54.

TRESSON P., Catalogue descriptif des antiquités égyptiennes de la salle Saint-Ferriol, Grenoble, 1933.

UBELAKER D.H., Human Skeletal Remains. Excavations, Analysis, Interpretation, Chicago, 1978.

VIALA A., BOTTA A., Toxicologie, Paris, 2005.

VALBELLE D., HUSSON G., « Les questions oraculaires d'Égypte : histoire de la recherche, nouveautés et perspectives », in CLARISSE W., SCHOORS A., WILLEMS H. (eds.) Egyptian Religion. The last Thousand Years, Studies dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur, OLA 85/2, Leuven, 1998, p. 1055-1071.

VENDRIES Chr., « Harpistes, Luthistes et Citharôdes dans l'Égypte romaine. Remarques sur certaines singularités musicales », RBPH 80, 2002, p. 178-180.

WAGNER G., QUAEGEBEUR J., « Une dédicace grecque au dieu égyptien Mestasytmis de la part de son synode (Fayoum-Epoque romaine) », BIFAO 73, 1973, p. 41-60.

Catalogue de la vente Sotheby's, New York, 18 novembre 2000.

Catalogue de vente Artcurial, Paris, 11 décembre 2002.

Catalogue de vente Christie's Amsterdam, 2 juillet 2002.